

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

Commission Règlements & Contentieux

REUNION DU 11/03/26 PV N°21

Président : Roger MARTIN

Secrétaire de séance : GOZZO Katsiaryna

Présents : Didier CHOBEAUX, Hassan KOTANI, Pierre-Luc SICARD

Excusé : Didier ROMERO

• *Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

• **Compte tenu des impératifs liés au déroulement des compétitions et à l'éthique sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif des appels qui pourraient être interjetés contre les décisions suivantes, qui sont susceptibles de recours dans les formes et délais prescrits par les Règlements d'Administration Générale de l'Annuaire du District des P-O**

SENIORS U17 du 07/03/26 N°55385791 SP PERPIGNAN NORD 2 / FC BAGES VILLENEUVE 1

- Vu la FMI.
- La demande d'évocation formulée par le FC BAGES VILLENEUVE.

▪ Saisine du dossier par la Commission des Règlements et Contentieux.

La Commission des Règlements & Contentieux, conformément à l'Article 187 Alinéa 2 des règlements Généraux de la FFF, informe le club du Sp Perpignan Nord qu'elle porte évocation sur la participation à la rencontre citée en rubrique du joueur DOUMBOUYA Bangaly licence n°9604674229 au motif suivant :

- joueur susceptible d'être suspendu à la date de la rencontre.

▪ La CRC informe le club de Sp Perpignan Nord qu'il peut formuler ses observations écrites dans le délai qui lui est imparti, soit le **17/03/2026** au plus tard.

Le Président
Roger MARTIN



La Secrétaire de séance
Katsiaryna GOZZO

